Renseignements importants sur votre compte d'eau Frais de paiement tardif en vigueur

Désormais, vous devrez payer des frais de paiement tardif si vous ne réglez pas votre compte d'eau à temps.

Nous ajouterons des frais de 1,5 % à votre compte si vous ne le réglez pas au plus tard à sa date d'échéance. Nous ajouterons également des frais de 1,5 % au solde impayé pour chaque tranche de 30 jours que votre compte demeure en souffrance.

Exemple d'un compte d'eau de 100 \$...

- Nous ajouterons des frais de 1,5 % si le compte n'est pas réglé à son échéance. 100,00 \$ + 1,50 \$ (frais de paiement tardif) = 101,50 \$
- ▶ Si le compte demeure impayé au bout de 30 jours, nous ajouterons des frais de paiement tardif de 1,5 % au solde total en souffrance : 101,50 \$ + 1,52 \$ (frais de paiement tardif) = 103,02 \$



Service des eaux et des déchets